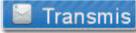


Bordereau de signature

DEL2016_0185



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-24)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0185

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix huit novembre, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 08 novembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M.BEAULIEU, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h40) Mme MONIER, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M.ROSENMANN, M.DRAMÉ, Mme BOUHENNI, M.NGYUEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M.RATOUCHEIAK qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.TIENG,
M.NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
M.BARDET qui a donné pouvoir à M.SANCHEZ,
M. KRZEWSKI qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.*

ABSENTS : Mme PELLICIOLI, M.KAPLAN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.ROSENMANN.

Arrivée de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Point 12: Cession à EPAMARNE du volume 2 du Centre Emile Jeannet correspondant à la Halle du marché cadastré AH 135 et des parcelles cadastrées AH 136 et AH 123p.

- suite DEL2016_

0185

portant sur la cession à EPAMARNE du volume 2 du centre Emile JEANNET correspondant à la Halle du marché cadastré AH 135 et des parcelles cadastrées AH 136 et AH 123p (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis des Domaines en date du 20 septembre 2016, estimant la valeur vénale du volume 2 du Centre Emile Jeannet cadastré AH 135 à 445 000 € et la valeur vénale de la parcelle cadastrée AH 136 à 10 240 €,

VU l'avis des Domaines en date du 8 novembre 2016, estimant la valeur vénale de la parcelle cadastrée AH 123p à 1€,

CONSIDÉRANT le transfert de propriété du volume 2 du Centre Emile Jeannet et de la parcelle AH 136 entre le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne La Vallée - Val Maubuée et la Commune de Noisiel, suivant acte rédigé par Maître COCHET, notaire à Torcy, en date du 16 décembre 2008,

CONSIDÉRANT le projet de requalification du quartier du Lizard, mené conjointement par l'EPAMARNE, la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne et la commune de Noisiel, lequel prévoit la déconstruction du Centre Emile Jeannet pour la réalisation d'une opération mixte de logements, commerces et activités tertiaires, autour d'un espace public rénové,

CONSIDÉRANT qu'il est établi avec EPAMARNE que le montant de charge foncière à négocier avec le futur opérateur pour la réalisation du nouvel ensemble immobilier sera affectée à la rénovation des espaces publics du quartier, et notamment à la requalification du cours des Roches,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Transports – Environnement en date du 18 octobre 2016,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal du 07 novembre 2016,

ENTENDU l'exposé de M.SANCHEZ, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, des Transports et de l'Environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la cession à l'Euro symbolique du volume 2 du Centre Emile Jeannet cadastré AH 135 ainsi que des parcelles cadastrées AH 136 et AH 123p à EPAMARNE dans le cadre du projet de restructuration du quartier du Lizard

DIT que le paiement des frais d'établissement des actes et le salaire du conservateur sont à la charge de l'EPAMARNE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en relation avec le dossier.

- suite DEL2016_ **0185**
portant sur la cession à EPAMARNE du volume 2 du centre Emile JEANNET correspondant à la Halle du marché
cadastré AH 135 et des parcelles cadastrées AH 136 et AH 123p (3)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa
transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez



Daniel VACHEZ

<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i> 24 NOV. 2016 <i>Publié le</i> 24 NOV. 2016
--

Bordereau de signature

planDEL2016_0185



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-24)	

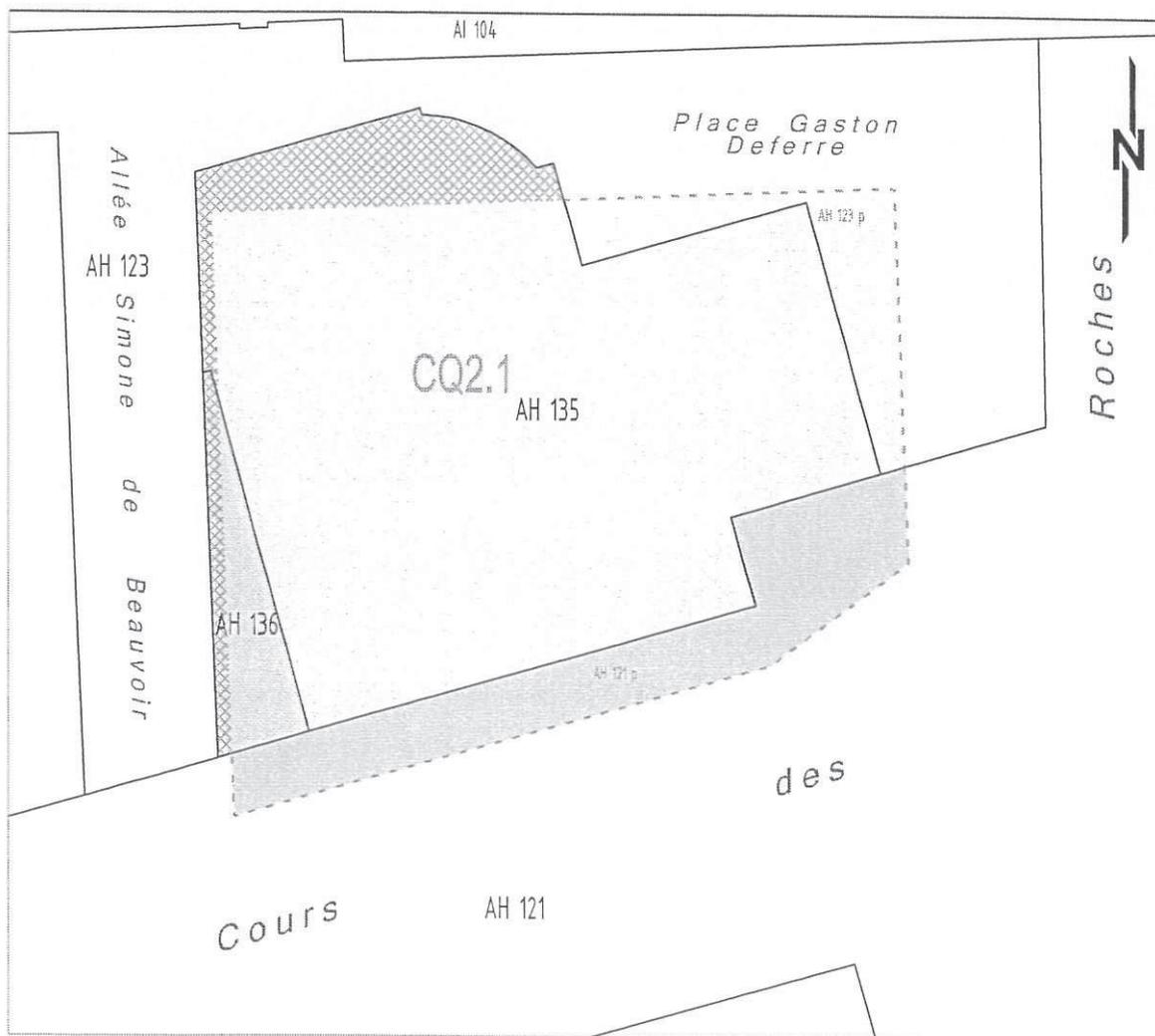
Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

PLAN PARCELLAIRE

Echelle: 1/500 Lambert 1 Nivellement Orthométrique
Date: 13 07 2016 Modifié le: 18 07 2016 Indice: a
RéfGéo: EPA/DAJF/BH Fichiers: 920300_CQ2.2

Commune de NOISIEL
ZAC de CHAMPS-NOISIEL-TORCY
LOT CQ2.1

-  Etablissement d'un DMPC pour cadastre AH 121 p (360m²)
-  Etablissement d'un DMPC pour cadastre AH 123 p (169m²) puis cession Commune de NOISIEL / Epamarne
-  Cessions copropriétaires de l'UF AH 135 / Epamarne de AH 135 (1880m²) puis réunion des volumes 1 et 2
-  Cession Commune de NOISIEL / Epamarne de AH 136 (128m²)
-  Réunion des parcelles AH 121 p, AH 123 p, AH 135 et AH 136 pour cadastre le lot CQ2.2 (2538 m² après arpentage) puis cession Epamarne /Sodevim
-  Cession Sodevim / collectivité après division de la parcelle Sodevim (213)



MARNE LA VALLÉE
EPAMARNE / EPAFRANCE

Annexe Réf: DEL2016_0185